

## SEANCE DU 19 JUIN 2017

Le dix-neuf juin deux mil dix-sept à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le 12 juin 2017, se sont réunis en Mairie sous la présidence de Louis Fagot, Maire.

**Présents** : Chantal Harel, Olivier Pellicant, Anne-Marie Girard, Sophie Fagot, Romuald Lecoq, Nathalie Pichot, Denis Pouliquen, Alexandre Campagne, Rachel Réault, Stéphane Quillevere, Michel Le Gall (19h30)

**Absents excusés** : François Riou, Anyvonne Lostanlen

**Secrétaire de séance** : Sophie Fagot

Le compte-rendu de la réunion du 15 mai 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **1/ Dissolution du SIVU Centre de Secours de Saint -Thégonnec-Loc-Eguiner**

Suite à l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2016 relatif à la dissolution du SIVU du Centre de secours de Saint- Thégonnec-Loc-Eguiner, Monsieur le Maire présente aux conseillers la délibération de répartition de l'actif et du passif, les tableaux de dissolution et d'intégration des comptes, et le compte-rendu de la réunion du comité du SIVU du 20 mai dernier. Il précise que la répartition des excédents se fera au prorata du nombre d'habitants pour chaque commune concernée (population DGF 2016). La Commune se verra attribuer la somme de 2.384,48€.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve la répartition proposée par le comité syndical à l'unanimité des membres présents **D2017-06-001**

Monsieur le Maire précise le devenir des immobilisations (bâtiments et 1 antenne relais). Les parcelles ayant été mises à disposition par la Commune de Saint- Thégonnec-Loc-Eguiner, celles-ci lui reviendraient si le centre de secours venait à ne plus être exploité. Les revenus pour l'antenne relais (2.700€/an) feront également l'objet d'une répartition annuelle au prorata du nombre d'habitants. Monsieur le Maire indique également que le comité syndical se réunit le 24 juin prochain afin de clôturer le compte administratif 2017.

### **2/ Fonds de concours 2017 D 2017-06-002**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que par délibération du 29 mars 2016, la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau a décidé de mettre en place un dispositif de fonds de concours ayant pour but d'aider les communes à financer leurs dépenses d'investissement dans le cadre d'une réalisation ou d'un fonctionnement d'un équipement (hors acquisition immobilière). Monsieur le Maire précise que le montant maximum attribué correspond à 30% du coût de l'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des membres présents :

- la proposition de versement de fonds de concours pour l'année 2017 et son dispositif d'application
- le montant maximum attribué à la commune, soit 9.720,81€
- sollicite les fonds de concours pour des travaux de voirie 2017
- autorise Monsieur le Maire à solliciter le versement de ce fonds de concours.

### **3/ Acquisition communale**

Monsieur le Maire propose au conseil l'acquisition par la Commune pour 1€ symbolique de la parcelle cadastrée section AB n° 275, d'une surface de 776 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur Nicolas Legruel. Cette parcelle resterait à l'usage des riverains.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents, à faire les démarches nécessaires pour l'acquisition de cette parcelle. **D2017-06-003**

#### **4/ Produits des amendes de police D2017-06-004**

19h30 arrivée de Michel Le Gall

Monsieur le Maire expose aux conseillers le projet d'aménagement qui pourrait être présenté pour la répartition des amendes de police relative à la circulation routière. Il informe le conseil que les dépenses doivent concerner des aménagements liés à la sécurité routière, la mise en accessibilité, avec un plafond à 30.000€. Les plateaux ralentisseurs et les places de parking sont exclus de ce dispositif.

Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

- **Création de deux arrêts voyageurs sur la RD 31 (côté sud)**

Le projet est destiné à limiter la vitesse excessive et à améliorer la sécurité.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 30.190 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de réaliser la création de deux arrêts voyageurs sur la RD 31 (côté sud) pour un montant prévisionnel de 31.190 € HT ;
- **S'ENGAGE** à démarrer ces travaux en septembre 2017
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour cette opération.

#### **5/ Tableau des emplois D2017-06-005**

Monsieur le Maire indique qu'il appartient au conseil municipal de modifier le tableau des emplois, compte tenu de la liste des agents promouvables à un avancement de grade qui a reçu un avis favorable de la CAP. Il expose les différentes modifications à apporter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, d'adopter la proposition du Maire et de modifier le tableau des emplois.

#### **6/ Questions diverses**

- Terrain de football : Monsieur le Maire indique qu'un diagnostic a été fait pour la réhabilitation du terrain de football. Une journée des bénévoles pour le nettoyage du terrain aura lieu le 24 juin.
- Guides de la SPREV : des guides seront présents en juillet et août et seront hébergés à l'ancienne mairie.
- Centre d'animation locale : l'assemblée générale aura lieu le 28 juin à 20h à la salle polyvalente de Guimiliau.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h.